

Ordre des avocats de Genève

Objet: TR: audiences au TPEN

De : Mascotto Sabina (PJ) <sabina.mascotto@justice.ge.ch>

Envoyé : lundi, 16 mars 2020 09:55

À : Lionel HALPERIN <lhalperin@avocats.ch>

Cc : LST-PJ-TPN-Direction <LST-PJ-TPN-Direction@justice.ge.ch>

Objet : audiences au TPEN

Monsieur le Bâtonnier,

Pour confirmer brièvement notre entretien téléphonique:

- Nous prions instamment les avocats, dans toute la mesure du possible, de déposer des observations et de renoncer à la tenue d'une audience pour les causes TMC-détention;
- Les juges du TAPEN examineront par téléphone avec les avocats et décideront avec leur accord si une audience doit être tenue ou si des observations suffisent;
- La très grande majorité des audiences du Tribunal de police voire du Tribunal correctionnel sans détenus seront annulées, soit par téléphone pour les plus proches soit par écrit.

En vous remerciant vivement de votre collaboration, je vous adresse mes meilleurs messages

Sabina MASCOTTO

Juge

Présidente du Tribunal pénal



Tribunal pénal

Rue des Chaudronniers 9

Case Postale 3715 – 1211 Genève 3

Tél. : +41 22 327 65 65

www.ge.ch/justice